



Auto Moto Ecole Patrick

Bureau de L'Isle-Jourdain :
Agrément : E 02 032 0170 0
Siret : 424 134 039 00033
Téléphone : 05 62 07 06 99

Bureau de Léguevin :
Agrément : E 02 031 0637 0
Siret : 424 134 039 00041
Téléphone : 05 61 06 60 65

Bureau de Lé vignac :
Agrément : E 02 031 0851 0
Siret : 424 134 039 00025
Téléphone : 05 61 06 15 60

Numéro de formation professionnelle : 73 31 07552 31
Code NAF : 8553Z

Adresse mail : autoecolepatrick32@orange.fr

Une documentation portant sur l'ensemble de nos prestations est à votre disposition auprès du secrétariat et vous sera remise sur simple demande.

LE FORFAIT VALABLE UN AN A COMPTER DE LA SIGNATURE DU CONTRAT. La durée de la formation dépend de l'évaluation et de vos disponibilités (moyenne : un mois)

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE (gants et casque homologué, blouson, bottes ou chaussures montantes)

LES CONDITIONS DE FORMATION, DE PRESENTATION AUX EXAMENS THEORIQUES ET PRATIQUES, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET DE SA RESTITUTION : SE TROUVENT DANS LE REGLEMENT INTERIEUR (sur le site de l'auto-école ou remis au secrétariat) ET LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE FORMATION sont remises sur demande.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : MR BIAMOURET PATRICK

LIEU DE LA FORMATION : lieu-dit « Entiau », direction Samatan, environ 10 minutes après la sortie de l'Isle Jourdain

CAPACITE D'ACCUEIL : MAXIMUM 3 ELEVES

Après 2 ans de Permis A2 (peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date anniversaire).

TARIFS AU 01/12/2019

PASSERELLE PERMIS A2 VERS PERMIS A **(puissance supérieure à 35 kW)**

Objet	Qté.	P. Unit	Prix TTC	TVA
Evaluation	1	GRATUIT		
Séquence theorique (2 heures)	2	30,00	60,00	20%
Séquence pratique : hors circulation (2 heures)	2	30,00	60,00	20%
Séquence pratique : en circulation (3 heures)	3	40,00	120,00	20%
TOTAL	240 €			
Inscription ANTS : Délivrance du titre (facultatif)	1	15,00	15,00	20%
Heure supplémentaire	1	40,00	40,00	20%

Modalite de règlement : A l'inscription : 240 €